



DELIBERATION DU BUREAU DU 17 AVRIL 2018

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 17 AVRIL à 18 H 30, le Bureau s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

Nombre de membres : 30

Etaient présents les Vice-Présidents et membres du Bureau :

Membres présents : 16

**Mesdames MARCEL, MAILLART (Vice-Présidentes),
Monsieur BOULANGER (Président), Messieurs SURHOMME, LAMOTTE,
DOVERGNE, COTTARD, AMARA, MAROTTE, JUBERT, DAIGNY, CHIRAT
(Vice-Présidents) Messieurs CAPELLE, VAN DE VELDE, FRANCOIS ET
MONTAIGNE (Membres du Bureau)**

Etaient excusés : **Madame HALL (Vice-Présidente)**

Etaient absents :

**Madame WU, Messieurs DALRUE, BERTRAND Gilbert, DUTILLEUX,
PELTIEZ, POTTIER, BINET, BERTRAND Jacques, LEROY,
HENNEBERT, AUBRY, BARRE et BIECKENS (Membres du Bureau)**

OBJET : Assainissement Site de Folleville

Rapport de présentation de Monsieur Patrick JUBERT, Vice-Président chargé des Travaux Patrimoine.

Compte tenu de l'inefficacité du dispositif d'assainissement non collectif installé sur le site de Folleville,

Compte tenu des pannes récurrentes des pompes de relevage,

Il y a lieu de modifier les installations pour une meilleure efficacité, afin d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions.

Suite à une mise en concurrence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de valider le devis présenté par l'entreprise TP HOUPIN FABIEN, 6, rue du Parc 80250 AILLY SUR NOYE, tel qu'il figure détaillé ci-joint, pour un montant de 8 000 € HT
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Travaux – Patrimoine à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A MOREUIL, le 17 AVRIL 2018

**Le Président,
Pierre BOULANGER**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30.04.18





TP Houpin Fabien

6 rue du Parc

80250 Ailly sur Noye
Tél : 03 60 24 35 10
Portable : 06 25 27 51 74
E-Mail : houpinfab@sfr.fr

Devis

Ailly sur Noye, le 08/03/2018

Numéro : DE00682

Date de validité : 07/05/2018

Date de livraison :

Délai d'exécution des travaux :

antier

E DE COMUNES AVRE LUCE

Adresse de facturation

COMMUNAUTE DE COMUNES AVRE LUCE
NOYE
144 Rue du Cardinal Mercier BP 10 009
80110 MOREUIL

Descriptif des travaux

Description	Qté	Unité	PV HT	Montant HT	TVA
Travaux à réalisés sur le site des Médiévale 80250 Folleville					
Fourniture de galets 20/40.(30 tonnes)	1,50		840,00	1 260,00	10,00
Fourniture de sable filtrant 0/4 (30 tonnes)	2,00		844,50	1 689,00	10,00
Fourniture de tuyaux PVC diamètre 100 CR4 (ML)	40,00		2,70	108,00	10,00
Fourniture de drain PVC diamètre 100 CR4	110,00		2,60	286,00	10,00
Fourniture de coudes.	1,00		160,00	160,00	10,00
Fourniture d'un regard de répartition.	1,00		70,00	70,00	10,00
Fourniture d'un regard de bouclage	1,00		70,00	70,00	10,00
Fourniture d'un regard de collecte	1,00		80,00	80,00	10,00
Fourniture de rehausse pour regard (Hauteur 20)	12,00		16,00	192,00	10,00
Fourniture de géotextille (m2)	60,00		1,50	90,00	10,00
Fourniture de géogrille (m2)	65,00		3,00	195,00	10,00
Terrassement et réalisation d'un filtre à sable vertical drainé de 60 m2	1,00		1 700,00	1 700,00	10,00
Fourniture de matériaux, terrassement et réalisation d'un puits d'infiltration de 10 mètres de profondeur	10,00		150,00	1 500,00	10,00
Nivellement terrain et évacuation et mise en décharge du surplus	1,00		600,00	600,00	10,00



TP Houpin Fabien

6 rue du Parc

80250 Ailly sur Noye

Tél : 03 60 24 35 10

Portable : 06 25 27 51 74

E-Mail : houpinfab@sfr.fr

Devis

Ailly sur Noye, le 08/03/2018

Numéro : DE00682

Date de validité : 07/05/2018

Date de livraison :

Délai d'exécution des travaux :

antier

E DE COMUNES AVRE LUCE

Adresse de facturation

COMMUNAUTE DE COMUNES AVRE LUCE
NOYE

144 Rue du Cardinal Mercier BP 10 009

80110 MOREUIL

Devis gratuit.

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base	Montant
0,00		
10,00	8 000,00	800,00
0,00		

Total HT	8 000,00
TVA	800,00
Total TTC	8 800,00
Acompte	0,00
Net à payer	8 800,00 €

Conditions de règlement :

Règlement fin des travaux

Pour l'entreprise (signature et cachet)

Pour le client (signature précédée de la mention :
Lu et approuvé, bon pour accord)

Lu et approuvé bon pour accord
Le Président Pierre BAUANG